

Communiqué de presse – mercredi 17 janvier 2018

Abandon du projet d'aéroport de Notre Dame-Des-Landes : Une bonne nouvelle pour la biodiversité

La LPO a pris acte avec satisfaction de la décision du gouvernement de mettre un terme au projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes.

Le site concerné est constitué pour 98 % de sa surface de zones humides, en tête de bassins versants donnant naissance à 9 cours d'eau, qui alimentent la Vilaine et la Loire. Ces zones humides permettent la régulation des eaux (quantité), leur épuration (qualité) et l'accueil d'une grande biodiversité. En contradiction avec les études officielles, les inventaires menés sur site par les « naturalistes en lutte » ont ainsi montré la haute importance environnementale de ce territoire :

- Plus forte densité régionale de haies (120 mètres linéaires par hectare) et de mares (208 recensées).
- Plus importante population Française de Grenouilles agiles et troisième plus importante population de Tritons marbrés connues à ce jour en France, par exemple. D'autres populations de vertébrés sont d'importance régionale à l'instar du campagnol amphibie, du Lézard vivipare ou du Triton de Blasius
- La qualité et le linéaire incomparables du bocage du département accueille des espèces d'oiseaux à priorité régionale élevée dont la Tourterelle des bois, le Tarier des prés, la Chevêche et le Vanneau.
 Même s'il peut s'agir d'espèces communes en France (exception faite du Tarier des prés), leur statut est très défavorable et leurs effectifs présents sur le site est loin d'être négligeable.

Les inventaires suscités à cette occasion ont permis de révéler la présence de 5 nouvelles espèces rares en France, légalement protégées et non prise en compte par les dossiers mis à l'enquête et les arrêtés préfectoraux associés (1), 9 nouvelles pour la région et 62 pour le département (2).

Le bocage de Notre-Dame-des-Landes abrite en outre 5 Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF), témoignant de la réalité de sa qualité écologique.

Avec ses 11 habitats génériques d'intérêt européen (contre 6 pour le lac de Grand-Lieu), ces milieux mériteraient d'être classés au titre de Natura 2000.

Aujourd'hui, diverses pratiques agricoles extensives se sont mises en place sur le site de Notre-Dame-des-Landes. La LPO y soutiendra la création d'espaces protégés par l'installation paysanne engagée en faveur de la biodiversité, pouvant aller au-delà du cahier des charges de l'agriculture biologique, notamment en favorisant les prairies naturelles. Il est en effet important de prévoir des zones significatives où la priorité sera donnée à la biodiversité et à une agriculture obligatoirement extensive.

C'est un site dont les richesses naturelles ont été sauvegardées du fait de la création de la Zone d'Aménagement différée, et grâce à une mobilisation collective des opposants au projet aéroportuaire. Un bocage exceptionnel, tel qu'on pouvait le rencontrer il y a bientôt cinquante ans, y a ainsi été préservé.



Que ce soit en participant à la mise en place d'organisations collectives ou directement avec les usagers agricoles, à Notre-Dame-des-Landes, la LPO continuera d'agir pour la biodiversité sur ce site exceptionnel.

- (1) Il s'agit de trois plantes (la Sibthorpie d'Europe, la Pulicaire commune, la Cicendie naine), un amphibien (le Triton de Blasius) et un mammifère (le Crossope aquatique)
- (2) : Source Naturalistes en lutte

